

République  
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de  
Seine  
et Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FAREMOUTIERS

**Nombre de membres**

Séance du 10 juin 2024

Afférents au Conseil  
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la  
délibération : 18

**L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la  
convocation :**  
03/06/2024

**Présents :** Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Michel CLOUET

**Pouvoirs :**

Benjamin PARAVY a donné pouvoir à Nicolas CAUX,  
Alain BENOIST a donné pouvoir à Didier COLIN  
Jean-Pierre MIHALJEVIC a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude POVIE

**Délibération n°2024/019 RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE**

Objet de la délibération : **POLICE MUNICIPALE : CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE MAISONCELLES EN BRIE APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le CGCT,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L512-1 et L512-2,

Considérant la demande de la commune de Maisoncelles-en-Brie,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération, et dont lecture a été faite,

Le Maire demande au conseil municipal, d'approuver ladite convention et de l'autoriser à signer cette convention et tout autre document pouvant s'y rapporter.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise le Maire à signer celle-ci et tout autre document pouvant s'y rapporter

Le Maire,  
Nicolas CAUX

Le secrétaire de séance  
Marie-Claude POVIE

